

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/112/SPCG approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'« Electricité de Djibouti » pour l'année 1964.

n° 64/112/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 août 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est adoptée et rendue exécutoire la délibération adoptée par le Conseil d'administration d'« Electricité de Djibouti déterminant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'« Electricité de Djibouti» pour l'année 1964.